

NOËL-CERNEUX

Plan Local d'Urbanisme



Élaboration initiale

V - Éléments du paysage à protéger

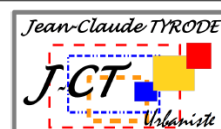
au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme

*Vu pour être annexé
à la délibération du conseil municipal
du 25 juin 2015*

*Le Maire
Serge GUINCHARD*

Arrêté par délibération du conseil municipal le	25 juin 2015
Approuvé par délibération du conseil municipal le	

Jean-Claude TYRODE
14 rue Jodry 25550 BAVANS
03 81 96 24 96 // 06 82 24 26 41
jean-claude.tyode@orange.fr



SOMMAIRE

Les effets de l'identification comme Elément du paysage à protéger	3
La situation des éléments à protéger	4
Elément N°1 : levée de grange 10 route de Saint Claude	5
Elément N°2 : levée de grange 4 rue de l'abbé Saunier	6
Elément N°3: fontaine rue Ignace Tournier	7
Elément N°4: monument aux morts rue de l'abbé Saunier.....	9
Elément N°5:statue de Claude Ignace Tournier	10
Elément N°6 croix devant l'église	12
Elément N°7 fontaine au cœur du mail central.....	14
Elément N°8 : fontaine en haut de la rue de l'abbé Saunier	15

Les effets de l'identification comme Elément du paysage à protéger

L'article L 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme offre la possibilité, au travers du Plan Local d'Urbanisme, d'«*Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation* ».

Ce dispositif permet au Plan Local d'Urbanisme d'assurer la protection du patrimoine communal.

A Noël-Cerneux ce sont des éléments de bâtiments traditionnels, d'organisation urbaine, du petit patrimoine tel que calvaires, fontaine murets de pierres sèches, ainsi que des haies composant le paysage, qui méritent une attention particulière.

Cette mesure de protection se justifie par une pluralité d'objectifs :

- l'importance patrimoniale considérée du point de vue historique, culturel et esthétique
- ou d'intérêts relevant de l'appartenance à un affectif collectif local.

Les éléments bâtis ou espaces de paysage protégés sont identifiés par des chiffres et localisés par les documents graphiques du PLU :

Cette classement impose qu'une déclaration préalable soit déposée en cas de travaux sur un élément protégé et dans le cas d'une démolition qu'un permis de démolir soit déposé

La situation des éléments à protéger



Elément N°1 : levée de grange 10 route de Saint Claude



La levée de grange souvent appelée « pont de grange » car elle laissait généralement un passage proche de la construction permettant le passage en hiver le long de la façade malgré la neige.

Quoique modifiée pour laisser le passage de la route, cette levée de grange conserve toutes les caractéristiques des accès aux granges dans les fermes du Haut-Doubs et mérite pour cela d'être préservée ; sa conservation garde au bâtiment toute possibilité d'utilisation de l'espace interne si ses propriétaires évitent les solutions de facilité en la démolissant.

Elément N°2 : levée de grange 4 rue de l'abbé Saunier

Cette levée de grange bien que de construction moins noble n'en représente pas moins un fort intérêt patrimonial que la précédente et comme elle laisse tout loisir d'aménager le bâtiment en vue d'y placer plusieurs logements.

Elément N°3: fontaine rue Ignace Tournier

Nouvelle Photographie à jour

Cette fontaine est intéressante par sa présence au cœur d'un espace vert préservé dans le passé par son usage lié aux fermes situées de chaque côté de la voie qui en fait le tour.

Elle comporte une pile de jet simple mais bien proportionnée avec un minimum de modénature située au milieu de la longueur de l'abreuvoir.

Elément N°4: monument aux morts rue de l'abbé Saunier



Le monument aux morts n'est pas à la gloire des militaires comme souvent mais il est conçu en ronde-bosse formant un parallèle avec la descente de croix du Christ sur le thème classique de la piéta.

Sa position est également très intéressante car il occupe une large ouverture entre 2 anciennes fermes laissant apparaître le grand paysage de part et d'autre du monument.

Elément N°5:statue de Claude Ignace Tournier



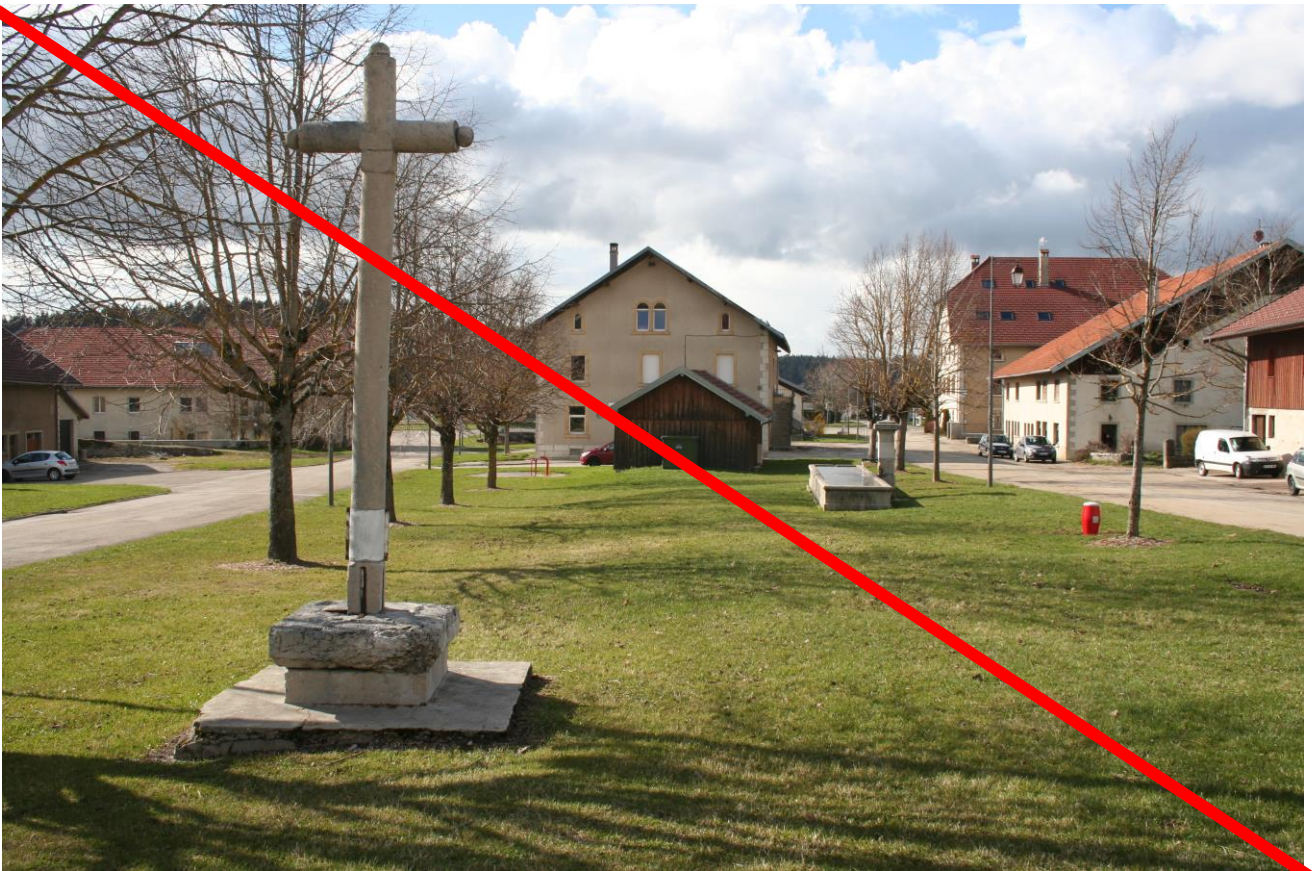
Cette statue du prêtre exécuté en 1793 est un rappel de l'histoire du village. Elle est monumentale par rapport à la taille du village ; elle semble par le calme affiché du personnage veiller sur ses paroissiens de toujours, sa préservation est importante autant que la préservation de l'espace vert dégagé qui s'étale à ses pieds.

Fontaine au cœur du mail central



Située pratiquement en face de la mairie, cette fontaine qui semble appartenir à l'espace public n'en est pas moins sur une propriété privée, son état est moins bon que la fontaine précédente mais elle est de même facture.

Son acquisition par la commune serait un moyen d'assurer sa préservation et sa restauration.

Elément N°6 croix devant l'église

Nouvelle Photographie à jour

Nous avons ici également un monument regardant l'espace vert dégagé devant lui, espace également à l'avant de l'entrée de l'église.

Contrairement au monument de l'abbé, celui-ci est d'une extrême sobriété mais n'en marque pas moins le paysage central du vieux village.

Elément N°7 : ensemble lié à l'église

L'ancien cimetière à côté de l'église dont subsistent quelques pierres tombales, l'église, le tilleul et le mur de pierres sèches forment un ensemble illustrant parfaitement l'organisation des lieux de culte au cœur des villages du Haut-Doubs.

Ce témoignage authentique du paysage rural d'avant la période contemporaine est un exemple à préserver intact pour les générations futures.

Elément N°8 : fontaine en haut de la rue de l'abbé Saunier

Cette fontaine réaménagée récemment montre l'intérêt de la population pour son patrimoine. Elle marque par sa simplicité la transition entre l'espace villageois et l'entrée dans le milieu forestier.

Quelques exemples de murets de pierres sèches témoins du passé.



Les murs en pierres sèches appelés aussi murgers sont une composante des régions calcaires en particulier les plateaux du Haut-Doubs ; même si au départ ils ont servi à retirer les pierres des champs cultivés, ils sont vite devenus un moyen de délimiter les propriétés, tant les champs que les limites de la forêt.



Aujourd'hui ils sont devenus une composant particulièrement structurante du paysage du plateau et pour cela méritent une attention particulière à l'heure où le monde agricole a besoin d'espace important pour les manœuvres de leur matériel d'exploitation et où les lotissements ont aussi la mauvaise habitude de faire table rase du passé.